

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Convocations adressées le : jeudi 23 mars 2023  
Nombre de délégués titulaires présents : 6  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2  
Nombre de pouvoirs attribués : 0  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08  
Nombre de titulaires en exercice : 13

### **Titulaires présents :**

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

**C2 23/03/12 - ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES**

Monsieur Christophe BOULANGER, Président, présente le rapport suivant :

Créé en 1989 par dix villes pionnières, le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble aujourd'hui plus de 2000 collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements, régions représentant plus de 40 millions d'habitants.

Cette association a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

L'action du Club des Villes et Territoires Cyclables s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, associations d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Le Plan de Déplacements Urbains adopté en décembre 2013 propose de « faire des modes actifs une solution au quotidien » et se donne comme objectif d'augmenter la part modale des cycles de 4 à 9% en 2023. Ainsi, le Syndicat des Mobilités de Touraine propose de nombreuses actions pour le développement de la pratique cyclable : Accueil Vélo et Rando, abris vélo, Velociti...

Adhérer au Club des Villes et Territoires Cyclables permet au Syndicat des Mobilités de Touraine de participer à un réseau national dynamique, de partager analyses et expériences, d'avoir accès à un centre de ressources et de prospective afin de poursuivre le développement d'une politique cyclable répondant aux enjeux de mobilité et de protection de l'environnement et de la santé.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation. La cotisation du Syndicat des Mobilités de Touraine s'élève pour l'année 2023 à 2 182.37 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » en qualité de membre partenaire pour un montant de 2 182.37 € HT pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
--	--